

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20240129-D_29_01_2024_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2024

Affichage : 07/02/2024

Délibération n°29-01-2024-001

8.8 Environnement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 29 Janvier 2024*

Date de convocation	22 Janvier 2024
Date d'affichage	22 Janvier 2024

Membres en exercice	55
Membres présents	39
Votants	51 (dont 12 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 29 janvier à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Duneau, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 38 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Jean-Pierre CIRON, M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Était représenté : 1 - M. Guy CHEVAUCHER représenté par M. Philippe BLAVETTE.

Pouvoirs : 12 - Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Philippe BLAVETTE, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Marie-Line LEDRU ayant donné pouvoir à M. Régis BOURNEUF, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Roland MARCOTTE ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE, M. Laurent PHILIBERT ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET.

Etaient excusés : 4 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Jean-Yves HERMELINE, M. José PLANS.

Secrétaire de séance : M. Joël CIRON.

Examen de la délibération n°1 après accord unanime des élus sur le compte-rendu de la réunion du 9 octobre 2023.

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE : DÉBAT SUR
LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Président, présenté par M. Thierry RENVOIZE, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire,

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que :

- Dans le cadre de la stratégie nationale de transition énergétique et de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, chaque commune doit définir sur son territoire des Zones d'accélération des énergies renouvelables pour tous les types d'énergie (solaire, éolien, méthanisation, hydraulique, géothermie...);
- Les projets intégrés en zones d'accélération verront leurs dossiers facilités et le délai administratif réduit. Pour autant, un projet peut être mené hors de ces zones qui ne sont pas exclusives.

PREND ACTE que :

- Dans cet objectif, l'Etat a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones ;
- Chaque commune a été invitée à définir des modalités de concertation avec la population puis à délibérer sur ce sujet. Les plans seront transmis au Préfet de département. Après étude, l'Etat pourra demander de revoir les cartes en cas de secteurs potentiels insuffisants pour atteindre les objectifs.

RAPPELLE qu'afin d'accompagner cette démarche, des réunions ont été organisées à l'échelle des trois anciens cantons par le Pays du Perche Sarthois qui porte le SCOT.

EST INFORME que les délibérations transmises par les communes ont été synthétisées dans le tableau joint en annexe.

PREND ACTE du débat sur les propositions de Zones d'accélération transmises par les communes.

Fait et délibéré en séance publique

Le 30 janvier 2024

Pour extrait conforme

Le 30 janvier 2024

Le Président

M. Didier REVEAU